

Allocation de subsides fédéraux pour des projets forestiers

Décisions de la Direction fédérale des forêts

- Commune de Belfaux FR, Amélioration des conditions de gestion, Centre forestier de Belfaux
N° de projet 421.2-FR-2009/0001
- Diverses Communes du JU, Mesures sylvicoles, Reconstitution Lothar programme 2003–2005
N° de projet 411.1-JU-0002/0001
- Diverses Communes du JU, Mesures sylvicoles, Sylviculture A 2003–2005
N° de projet 411.1-JU-0002/0002
- Commune de Salins VS, Mesures sylvicoles à fonction protectrice particulière, Côte de Thyon – Forêts de Salins
N° de projet 411.3-VS-9063/0001
- Commune de Bovernier VS, Ouvrage et installations de protection, Catogne 2
N° de projet 431.1-VS-3216/0001
- Commune de Saint-Luc VS, Ouvrage et installations de protection, Avantiers
N° de projet 431.1-VS-3225/0001
- Commune de Conthey VS, Ouvrage et installations de protection, Glissement des Sérondes
N° de projet 431.1-VS-3226/0001
- Commune de Bagnes VS, Ouvrage et installations de protection, Forêt des Teubes
N° de projet 431.1-VS-3231/0001
- Commune de Bagnes VS, Ouvrage et installations de protection, Les Folliés
N° de projet 431.1-VS-3231/0002
- Commune d'Hérémence VS, Ouvrage et installations de protection, Mont Cauille 4
N° de projet 431.1-VS-3243/0001
- Commune de Saint-Martin VS, Ouvrage et installations de protection, Trogne
N° de projet 431.1-VS-3277/0001

Voies de recours

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, 3003 Berne, dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication (art. 46, al. 1 et 3, LFO; art. 14 LCPR). Le recours sera présenté en deux exemplaires; il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et portera la signature du recourant ou de son mandataire.

Les personnes habilitées à recourir pourront consulter les décisions et les dossiers des projets auprès de la Direction fédérale des forêts, Papiermühlestrasse 172, 3003 Berne, dans le délai imparti pour les recours et après s'être annoncées par téléphone (téléphone 031 324 78 53/324 77 78).

22 juillet 2003

Direction fédérale des forêts